

AVIS

RUR.24.0861.AV-Nature

Demande de dérogation émanant de l'ULiège dans le cadre de recherches scientifiques visant à quantifier et caractériser les changements environnementaux et climatiques sur une période de 8000 ans

Avis adopté le 10/06/2024

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande

Demandeur : SPW – Département de la Nature et des Forêts – DNEV
Structure consultée : Pôle Ruralité - Section Nature
Type de dossier : Demande de dérogation aux mesures de protection des espèces animales et/ou végétales
Date de réception : 15/05/2024
Références : DNF/DNEV/MB/XR/TT/CO/2024 Avis PRSN/Dérogations art. 41 LCN

Avis

Référence légale : Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature
Délai de remise d'avis : 45 jours
Préparation de l'avis : Visioconférence du 4 juin 2024

AVIS

Après examen du dossier sous rubrique lors de sa visioconférence du 4 juin 2024 (suivi d'une procédure de finalisation par voie électronique justifiée par l'absence de quorum), le Pôle "Ruralité" Section "Nature" remet un avis **favorable** à son propos, étant donné l'intérêt scientifique de l'étude.

Il conditionne toutefois son avis au respect des conditions fixées par la Direction extérieure de Marche-en-Famenne, et notamment au fait que les intervenants soient accompagnés d'un agent du DNF pour pouvoir effectuer les prélèvements en toute connaissance de cause et en toute sécurité.



Philippe BLEROT
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »